

Commune de Crissier
Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis de la Municipalité N°46/2021 – 2026
LHand – Mise en conformité de 10 arrêts de bus

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

La Commission chargée de l'étude du préavis municipal **46/2021 - 2026**, s'est réunie le mardi 04 avril 2023 à 19h30 à Crissier, au Bâtiment administratif de Chisaz, Salle Chamberonne.

Ladite commission était composée de Mesdames et Messieurs :

Présents : : Christophe Steiner, CDC

Philippe Jaunin, CDC

Snezana Olela, RESOC

Marianna Schismenou Boillat, RESOC

Siegenthaler Henrik, SC, Président Rapporteur

Olivier Chastellain SC

Absents : Marcela Fiori, ROLC

Les membres de la Commission remercient Madame Nathalie Jatton, du service Infrastructures, Environnement et Voirie, et Messieurs Francis Toledano, Chef du service Infrastructures et Kabirajh Thirupparan, ingénieur pour leur présence.

Les présentations étant faites, la parole est donnée à Madame Jatton qui donne des explications sur le déroulement de la séance et passe au préambule.

Préambule :

La Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) est entrée en vigueur en 2002. Celle-ci prévoit que les arrêts de bus soient adaptés afin que les personnes en situation de handicap puissent les utiliser de manière autonome. Cela se traduit par une bordure d'accostage haute d'un minimum de 16 ou 22 cm. Cela profitera aux personnes à mobilité réduite en général ainsi qu'aux poussettes et aux voyageurs avec valises. Le délai accordé par la loi aux communes est fin 2023. La commune de Crissier a donc une obligation légale de mettre en conformité la plupart des arrêts de bus sur son territoire d'ici la fin de l'année.

Revue des 10 arrêts :

Plusieurs arrêts sont déjà aux normes. Cependant certains arrêts comme Bré ou Marcolet ne seront pas mis aux normes car ils seront remplacés dans quelques années lors des travaux BHNS et tram. En ce qui concerne l'arrêt Marcolet direction Renens celui-ci ne sera pas équipé d'abri bus à cause d'une très faible fréquentation dans ce sens selon les statistiques TL.

La géométrie de tous les arrêts a été vérifiée par les TL et les dix arrêts qui font l'objet de ce préavis seront mis aux nouvelles normes et modernisés.

Messieurs Toledano et Thirupparan affichent les dessins techniques de tous les arrêts et fournissent des explications détaillées concernant chaque arrêt.

Le choix a été fait de mettre un maximum d'arrêts à 22 cm. Pour certains le dévers latéral étant trop grand, on devra les mettre à 16 cm.

Aucune procédure d'enquête publique n'est nécessaire excepté pour les arrêts Scierie Ouest et Chicorée qui ont une emprise de trottoir sur les parcelles privées. Les projets seront déposés à l'enquête au printemps 2023.

Pour Timonet I et II deux nouveaux abribus vont remplacer l'ancien et les deux seront pourvus de bancs. Il y aura également la construction d'un local WC TL pour les chauffeurs ainsi que le raccordement de l'eau potable, de l'électricité et des eaux usées qui sont à la charge des TL.

Il faut deux arrêts à Timonet car plusieurs lignes s'y arrêtent. Le passage piéton sera déplacé de 15 mètres afin de permettre aux bus et aux voitures de doubler le bus de la ligne 18 à l'arrêt.

Pour les arrêts Noutes Est et Timonet les travaux seront effectués durant les vacances scolaires. L'ensemble des travaux sera réalisé pour le 15 décembre 2023 au plus tard.

1. Questions de la commission

1	Est-il réaliste que l'on fasse l'ensemble des travaux en 2023 malgré les mises à l'enquête ? Cela ne devrait pas poser de problèmes car les documents ont été signés par les privés.
2	Y aura-t-il des bornes pour distributeurs de billets aux arrêts ? Il n'y aura pas de bornes. En revanche tous les abris seront éclairés et munis de bancs pour s'asseoir.
3	Pour les arrêts qui ne peuvent pas être faits avant fin 2023 y aura-t-il une dérogation ? Les TL ont déterminé quels arrêts sont opérationnels ou non. Sur quel critère ils sont adaptables ou non (par exemple pente de plus de 6%). Certains arrêts seront remplacés par le BHNS ou inclus dans un nouveau plan de quartier.
4	Pour quelle raison ne trouve-t-on plus qu'un montant de CHF 390,000 pour le nouveau plan quinquennal et non plus CHF 760,000 ? Le bousier a omis de reporter l'année en cours (CHF 370,000) pour 2023. Cela n'a néanmoins aucune incidence sur le plan d'investissements 2023-2027.
5	Les TL vont-ils tenir compte dans le long terme des bordures à 22 cm lors du remplacement de leur véhicules ? C'est certain qu'ils devront communiquer cette exigence légale à tous leurs fournisseurs afin que les bus puissent accoster les quais à 16 ou 22 cm sans problèmes.

La Commission, remercie Madame Jaton et Messieurs Toledano, et Thirupparan pour leur présentation et leur temps consacré lors de cette soirée pour répondre à toutes les questions.

La Commission n'a aucun vœu à formuler.

PRISE DE POSITION DE LA COMMISSION

Compte tenu des éléments invoqués dans ce rapport, c'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission chargée d'étudier le préavis 46/2021-2026 vous propose :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 46/2021-2026 tel que proposé par la Municipalité.

Le président rapporteur

Henrik Siegenthaler